Aide et entraide

Le Centre Communal d'Action Sociale est issu des lois de décentralisation de 1983.
C'est un établissement public communal doté de la personnalité morale. Il a des finances propres. I l est géré par un Conseil d'Administration présidé de droit par le Maire et composé en nombre égal de conseillers municipaux désignés par le Conseil Municipal et de membres nommés par le Maire p armi les personnes participant à des actions de prévention, d'animation, de développement social avec, obligatoirement, un représentant de l'UDAF, d'une association s'occupant de personnes âgée s , d'handicapés, et d'une association œuvrant dans le domaine de l'insertion et de la lutte contre le s exclusions..

Le Conseil d'Administration comprend au maximum 16 membres, siégeant pour la durée du mandat municipal. Pour Mâcon, le Conseil Municipal du 9 avril 2001 a fixé à 14, le nombre d'administrateurs d u CCAS.

Le CCAS propose un accueil de proximité permettant de s'informer, d'être conseillé, orienté et acc ompagné dans différentes démarches.

Le champ d'action du CCAS est large afin d'aider un grand nombre de citoyens.

Le CCAS développe différentes activités d'aides et d'accompagnement pour les seniors et les pers onnes en situations de handicap, les jeunes et les familles.

Les aides aux jeunes et aux familles

Les aides aux seniors et aux personnes en situation de handicap

Action sociale et insertion

La maison sport santé

HÔTEL DE VILLE DE MÂCON
Quai Lamartine
71018 CEDEX Mâcon

Accueil physique et téléphonique de l'Hôtel de Ville : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h00 et le samedi de 9h00 à 12h00.

03 85 39 71 00
Allô Mairie : 0800 337 273

ESPACE PRESSE